



Le Bio-Siegel allemand

– Marque protégée jusqu'à 2021 –

**Information et aide à la décision
quant à son usage**





Le marquage clair, univoque, reconnaissable à première vue, est d'une importance considérable en ce qui concerne la commercialisation de produits durables. Pour les produits de grande consommation, comme les aliments, créer une certaine visibilité, une image s'avère difficile. Un rôle clé revient donc au dessin d'une marque et à la publicité pour la commercialisation de ces aliments. Il s'agit alors de transmettre au consommateur un signal facilement reconnaissable. Il n'y a pourtant que très peu de marques qui, tout en ayant acquis une haute visibilité ainsi que la confiance des consommateurs, remplissent ces critères.

Le Bio-Siegel allemand est parmi elles.

Le Bio-Siegel allemand fut introduit, dans le cadre de l'étiquetage volontaire des produits biologiques, en septembre 2001 par le Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture. Il est devenu une des marques les plus connues et les plus fréquemment utilisées.

Plus que 90% des consommateurs en Allemagne connaissent le Bio-Siegel allemand et parmi eux, 50% font confiance à son message alors que les 70% qui font partie de ce groupe seront prêts à acheter des aliments qui portent le Bio-Siegel – selon les résultats d'une étude réalisée par l'université de Göttingen, publiée en printemps 2013.¹

Étant donnée la grande résonance, la protection de marque a été prolongée jusqu'à l'an 2021.

Ceci n'est pas seulement un signal qui aidera les nouveaux venants dans la production biologique, les producteurs d'aliments biologiques ou le commerce à réussir l'introduction des aliments bio et de bien les établir sur le marché. Par son information visuelle pertinente, le Bio-Siegel permet également aux producteurs, distributeurs et importateurs déjà établis de rendre les aliments bio intéressants et d'éveiller, ou d'accroître, l'intérêt des acheteurs.

« Bio dessus signifie Bio dedans ! » Reconnaissable à première vue!

En tant que marque protégée pour aliments bio, le Bio-Siegel transmet le message univoque que les critères de qualité, prévus par les règlements de l'UE pour l'agriculture biologique en tant que normes minimales, sont satisfaits.

Pour les opérateurs, l'utilisation du Bio-Siegel est volontaire et gratuite. Elle est simple et non-bureaucratique aussi.

Quelles sont les bases juridiques?

La loi sur les labels bio, dans la version de l'avis du 20 janvier 2009 (Journal officielle de la République fédérale d'Allemagne, BGBl. I, p. 78) forme la base juridique pour l'utilisation du Bio-Siegel. Quant aux critères relatifs à son utilisation, la loi sur les labels bio se réfère aux critères prévus dans les règlements portant sur l'agriculture biologique adoptés par la Communauté européenne (règlement (CE) no. 834/2007 ainsi que les dispositions d'exécution dans leurs versions applicables).

Les aliments qui portent le Bio-Siegel doivent être produits, préparés et soumis à des procédures de contrôle par un organisme de contrôle agréé. La loi portant sur les labels bio prévoit des sanctions ainsi que des dispositions en matière d'amendes au cas où les critères susmentionnés ne seraient pas remplis ou si le Bio-Siegel est utilisé abusivement.

Les détails concernant la conception et l'utilisation du Bio-Siegel sont prévus par le règlement portant sur les labels bio (Ökokennzeichen-Verordnung, Öko-KennzVO) du 6 février, modifié en dernier lieu par le règlement du 30 novembre 2005. Le règlement prévoit l'obligation de notifier chaque denrée alimentaire avant la première utilisation du Bio-Siegel.

¹ Etude de l'université de Göttingen sur les critères à remplir par une industrie agro-alimentaire durable : « Le rôle des consommateurs » [En langue allemande.] Marie von Meyer Höfer, Achim Spiller

Quels produits peuvent porter le Bio-Siegel?

Tous les produits non-transformés, ainsi que les produits transformés pour la consommation humaine aussi bien que les aliments pour animaux, et qui relèvent du champ d'application de la législation de l'UE portant sur l'agriculture biologique peuvent porter le Bio-Siegel. Y compris les produits de l'aquaculture (les poissons en provenance de la pisciculture en étangs, par exemple, ou les algues).

En principe, tous les ingrédients d'origine agricole doivent être issus de l'agriculture biologique même si, pour un maximum de 5% de ces ingrédients, il y a des exceptions strictes: Soit, ils doivent être inclus dans l'annexe du règlement (CE) No. 889/2008, soit l'autorité compétente doit avoir accordé une dispense.

Les entreprises dans le secteur de l'alimentation hors domicile, comme la restauration ou l'alimentation scolaire, peuvent utiliser le Bio-Siegel pour marquer des menus ou des composants de menus si ceux-ci ont été certifiés conformément aux dispositions de l'UE portant sur l'agriculture bio-logique. Le lien direct avec la production biologique est à respecter dans la conception des menus.

L'étiquetage du vin biologique (vin bio) est possible depuis la récolte 2012 si les installations viticoles ont également été certifiées conformément aux dispositions de l'UE pour l'agriculture biologique. Le vin peut être marqué « vin biologique » et doit porter le label bio de l'UE. En plus, le Bio-Siegel allemand peut être utilisé.

Les stocks de vins produits avant le 1er août 2012 selon la législation de l'UE portant sur l'agriculture biologique peuvent toujours être commercialisés avec la mention « vin produit à partir de raisins de l'agriculture biologique » sur le Bio-Siegel jusqu'à leur épuisement. Ces produits ne peuvent pas porter le label bio de l'UE.

Les produits de la chasse et de la pêche d'animaux sauvages ne sont pas considérés comme relevant du mode de production biologique et ne peuvent donc pas porter le Bio-Siegel.

Ceci s'applique également aux médicaments et aux produits cosmétiques qui ne tombent pas dans le champ de la législation de l'UE portant sur le mode de production biologique.

Pareillement, des aliments artificiellement enrichis avec des vitamines ou des matières minérales et produits pendant la phase de transformation d'une entreprise à la production biologique ne peuvent être marqués avec le Bio-Siegel.

Est-ce que des produits importés peuvent porter le Bio-Siegel?

Oui, tous les aliments biologiques provenant d'autres pays membres de l'UE et qui ont été produits et contrôlés selon la législation de l'UE portant sur l'agriculture biologique, ainsi que tous les produits biologiques en provenance de pays tiers, importés selon les dispositions relatives à l'importation en vigueur, peuvent porter le Bio-Siegel.

Est-ce que le Bio-Siegel peut être utilisé parallèlement au label bio de l'UE ?

Oui! - Tout aliment biologique peut porter le Bio-Siegel allemand en plus du label bio de l'UE qui contient le code de l'organisme de contrôle et la mention d'origine.

Quels démarches à entreprendre pour pouvoir utiliser le Bio-Siegel?

Dès que le processus de certification par un organisme de contrôle agréé est terminé et le certificat requis selon l'article 29 du règlement (CE) no. 834/2007 (certificat éco ou bio) a été présenté, chaque aliment bio peut porter le Bio-Siegel selon les provisions légales du règlement portant sur les labels biologiques.

Il est pourtant besoin d'un petit effort administratif car la première utilisation du Bio-Siegel sur les produits bio respectifs est soumise à l'obligation d'une notification auprès du bureau d'information Bio-Siegel au sein de l'Office fédéral de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ensemble avec la notification, la présentation du label en question, conçu avec le Bio-Siegel (un échantillon de la carte de menu dans les domaines de la gastronomie et de la restauration) est également obligatoire. Un lien direct avec l'attribution biologique doit toujours être établi!

Plusieurs moyens d'inscription

Inscription en ligne:

à travers le site internet www.biosiegel.de → Nutzerinformationen (Information d'utilisation) → Bio-Siegel Datenbank. Une fois l'inscription réussie, un numéro de code administratif sera attribué automatiquement. Pour inscrire un produit, les labels / cartes de menu respectifs disponibles sous forme électronique seront directement téléchargeables en tant que fiches pdf ou pourront être transmis par courriel à bio-siegel@ble.de tout en indiquant le no. de code administratif attribué.

L'utilisateur pourra, lui-même, corriger ou actualiser les détails fournis et pourra également inscrire des produits supplémentaires à l'aide de son adresse e-mail et du mot de passe choisi par lui-même.

Ceci est la méthode d'inscription de produits la plus facile et la plus rapide.

Inscription « par écrit:

Veuillez utiliser le formulaire « Anzeige der mit dem Bio-Siegel gekennzeichneten Erzeugnisse » qui se trouve sur le site internet www.biosiegel.de. L'usage du label peut être notifié en envoyant le label intégral, par courriel, par fax ou par courrier postale.

Dès que tous les labels aient été présentés, le bureau d'information Bio-Siegel inclura les produits inscrits dans la base de données.

Indépendamment de la forme d'inscription, chaque utilisateur obtiendra, par courrier électronique à son adresse e-mail, une confirmation automatique. Pour des raisons de protection des données, nous publierons uniquement les informations, y inclus le nombre de produits dans chaque catégorie de marchandises, des entreprises qui y aient consenti.

Les détaillants qui vendent des produits directement au consommateur final et qui n'étiquettent ni préparent, ni font étiqueter ou préparer les produits selon les provisions légales de l'UE pour l'agriculture biologique, ne sont pas obligés de s'inscrire.

Détails concernant la conception graphique

Les maquettes originales pour le Bio-Siegel dans les formats les plus courants ainsi que les détails concernant la conception graphique et l'utilisation sur des emballages, des gadgets publicitaires et des éléments de promotion de vente sont téléchargeables sur le site internet www.biosiegel.de ou disponibles soit par courrier électronique soit par CD ROM auprès du bureau d'information Bio-Siegel au sein de l'Office fédéral de l'Agriculture et de l'Alimentation. La conception graphique est soumise au respect des provisions du règlement portant sur les labels écologiques.

Quant à la conception graphique des labels, ceci signifie, entre autre :

Mesurée du coin extérieur gauche jusqu'au coin extérieur droite de la bordure verte, la taille minimale du logo est de 10 mm, la taille maximale est de 33 mm. Pourtant, la largeur maximale ne doit être utilisée qu'au point que le 'B' du Bio-Siegel ne dépasse les 60% de la lettre la plus large de l'élément publicitaire. Cette « règle 60% » ne s'applique pas à l'utilisation de la taille minimale.

Utilisé sur un fond coloré, le Bio-Siegel en couleur original doit être entouré d'un contour blanc d'une épaisseur égale à celle de la bordure verte. La relation spatiale entre les mots et les éléments graphiques du Bio-Siegel ne doit pas être modifiée.



Le Manuel Identité Visuelle (Corporate Design) offre aux utilisateurs du logo des informations supplémentaires sur les détails graphiques ainsi que des maquettes (concernant, par exemple, l'option « couleurs adaptées » ou « fond transparent »). Le Manuel Identité Visuelle (Corporate Design) est disponible sur CD-ROM (susmentionné) auprès du bureau d'information Bio-Siegel et peut être télé-chargé sous format pdf sur le site internet www.biosiegel.de.

Exploitation publicitaire du Bio-Siegel

En cas d'une utilisation d'éléments de promotion de vente, veuillez noter que, sur place (au point de vente), un lien direct avec les aliments bio offerts doit toujours être établi. Et dans ces cas, l'obligation de notification ne s'applique pas, pourvu que les produits concernés peuvent porter le Bio-Siegel. Ainsi, les affiches de prix aussi bien que des étagères pour les produits et aliments bio peuvent porter le Bio-Siegel. Les éléments publicitaires suspendus ou les autocollants pour vitrines sont également permis. Dans ces cas, la taille maximale du Bio-Siegel peut être dépassée.

Qu'en est-il avec d'autres logos écologiques?

Le Bio-Siegel ne remplace ni les logos des associations de production biologique ni les marques utilisées par l'industrie ou par les producteurs. Celles-ci peuvent d'ailleurs aussi être utilisés ensemble avec le label bio de l'UE. Au-delà de l'information de base fournie par le Bio-Siegel, les producteurs et les fournisseurs peuvent communiquer, par des mesures publicitaires spécifiques destinées aux groupes cible, aux points de vente ou aux produits mêmes, les services et les avantages supplémentaires liés aux produits.

Que se passe-t-il au cas d'une utilisation illégitime du Bio-Siegel?

Les aliments qui portent le Bio-Siegel indument peuvent être confisqués. Pour les délits administratifs, la loi sur les labels biologiques prévoit des amendes d'un maximum de 30.000 Euros.

Le Bio-Siegel est déposé auprès de l'Office national des brevets et protégé par le droit des marques jusqu'en 2021. Les droits privés de plainte ou d'indemnisation qui en résultent seront poursuivis par le Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture en tant que titulaire de la marque.

Pour s'informer en ligne

www.bmel.de » Landwirtschaft » Nachhaltige Landnutzung » Ökologischer Landbau

Pour les versions consolidées de la législation de l'UE portant sur l'agriculture biologique, la loi sur les labels bio et le règlement portant sur les labels bio.

www.oekolandbau.de

Informations sur l'agriculture biologique

www.biosiegel.de » Quant à l'utilisation du logo
inscription à la base de données Bio-Siegel

Aide et consultation :

Bureau d'information Bio-Siegel

Office fédéral de l'Agriculture et de l'Alimentation (BLE)

Réferat 521

53168 Bonn, Allemagne

Téléphone: +49 228 6845-3979/-2922 | Téléfax: +49 228 6845-3109

Courrier électronique : biosiegel@ble.de | Internet: www.biosiegel.de

Editeur

Office fédéral de l'Agriculture et de l'Alimentation (BLE)

Initié par le Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture

Conception graphique et photo

BLE, Unité 421

Imprimerie

MKL Druck GmbH & Co. KG, Ostbevern

Situation

Octobre 2013